

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2242

12 septembre 2013

SOMMAIRE

Amicale Pompjeeën Konstem-Holztem a.s.b.l.	107608	Domaine de la Couronne de Chêne S.A.	107570
Anglo Operations (International) Limited	107610	Domaine de la Couronne de Chêne S.A.	107572
Association des Professionnels Musulmans du Luxembourg	107612	East Investment II	107576
Centerscape Europe S.à r.l.	107591	EAVF Holding II S.à r.l.	107572
Claessens Company	107579	Ecole de Musique ETUDE	107574
Comanche Investments S.A.	107570	Edda S.à r.l.	107577
CP Machinery Limited S.à r.l.	107616	Empedocle S.A.	107572
Crossroads Property Investors S.A.	107574	Encana Global Holdings S.à r.l.	107575
Cruisopolis S.A.	107578	Encana International Holdings S.à r.l. ...	107575
CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l.	107572	Encore + Bergkirchen S.à r.l.	107574
CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l.	107570	Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte II S.à r.l.	107577
Currency Overlay Fund	107571	ENEX Group S.A.	107579
CVI Leeds Waterside S.à r.l.	107571	Entracte S.A.	107573
D2 Properties Sarl	107577	Entremont S.à r.l.	107576
DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l. ...	107570	Erdevel Europa S.à r.l.	107578
DB STG Lux 1 S.à r.l.	107574	Euonymus Alatus S.à r.l.	107579
DB STG Lux 2 S.à r.l.	107575	Europäisches Rohstoffhandelshaus S.à r.l.	107576
DB STG Lux 3 S.à r.l.	107576	Findi S. à r.l.	107573
DB STG Lux 4 S.à r.l.	107576	Hamburg Investments S.A.	107573
Deggendorf S.à r.l.	107571	HEDF II Luxembourg S.à r.l.	107616
Detroit Investments S.A.	107575	ICP LUX S.A.	107590
Development Finnish Feeder III S.C.A. ...	107570	Martin Reinert S.à r.l.	107583
Development German Feeder III S.C.A.	107572	Neuflice OBC Cinema Gestion S.à r.l. ...	107616
Development Venture III S.C.A.	107573	Next Consulting S.à r.l.	107582
DHCRE II Finance S.à r.l.	107579	NTC-Europe S.A.	107584
DHCT II Luxembourg S.à r.l.	107577	Ocean Group International S.A.	107587
DI Master	107571	ORANGE (Luxembourg) S.A.	107580
Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF	107575	Otrada	107600
Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF	107574	Primopiso Acquisition S.à r.l.	107591
Dirland Telecom Luxembourg S.à r.l. ...	107578	Weather Capital Special Purpose 1 S.A.	107601
Dirland Telecom Luxembourg S.à r.l. ...	107578		
Do Ing S.à r.l.	107577		

Comanche Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.918.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2013102123/15.

(130123901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Development Finnish Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.125.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Development Finnish Feeder III S.C.A.

Référence de publication: 2013102149/10.

(130124459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

CS Hypermarkets No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 127.187.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102141/10.

(130124771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 570.173,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.660.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102146/10.

(130123973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Domaine de la Couronne de Chêne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 94.008.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102173/9.

(130123776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Currency Overlay Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 131.968.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin de son poste d'Administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2013 et décide de coopter Madame Sabine Rabald avec effet au 1^{er} juillet 2013 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui doit se tenir le 24 septembre 2013.

Dès lors le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Fernando BOLIVAR, 131, Ronda de la Baganvilla del Rey, E-28023 Madrid, Espagne
- Monsieur Hugo FERREIRA, 29, Route de Pré-Bois, CH-1215 Genève, Suisse
- Mme Sabine RABALD, 29 Route de Pré-Bois, CH-1215 Genève 15, Suisse

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102143/16.

(130124510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

CVI Leeds Waterside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.078,24.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.855.

L'associé unique a pris les décisions suivantes le 17 juillet 2013:

- Acceptation de la démission de Madame Cécile Gadisseur de ses fonctions de gérante avec effet immédiat
- Nomination de Madame Paulina Denis, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérante avec effet au 16 juillet 2013
- Nomination de Monsieur Serge Maton, résidant professionnellement au 25 Great Pulteney Street, London W1F 9LT en tant que gérant avec effet au 16 juillet 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102144/16.

(130124318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Deggendorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102148/10.

(130124077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

DI Master, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.726.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102164/12.

(130124179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102140/10.

(130124772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Development German Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Development German Feeder III S.C.A.

Référence de publication: 2013102150/10.

(130124460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

EAVF Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.844.

La Société a pris acte du changement d'adresse de son associé unique EAVF LP, dont le siège social est désormais situé
au 155, Bishopsgate, 8th Floor, London EC2M 3XJ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF Holding II S.à r.l.

Référence de publication: 2013102202/12.

(130124356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Domaine de la Couronne de Chêne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102174/9.

(130124383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Empedocle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 126.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013102218/13.

(130124707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Entracte S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.054.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société ECOGEST S.A. et la société ENTRACTE S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87 054, a été résiliée d'un commun accord avec effet au 1^{er} mai 2013, de sorte qu'à compter de cette date, le siège social de la société ENTRACTE S.A. n'est plus fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013102220/15.

(130124404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Findi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.315.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date du 12 juin 2013

La démission de Madame Isabelle Schul comme gérant est acceptée.

Madame Saliha Boulhais, Directeur SGG S.A, et Monsieur Nicolas Gérard, employé privé, tous avec résidence professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont nommés gérants pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102269/13.

(130124451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Development Venture III S.C.A.

Référence de publication: 2013102151/10.

(130124461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Hamburg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 46.656.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le vendredi 28 juin 2013

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 28 juin 2013 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013102343/16.

(130124863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 146.997.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 28 juin 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102166/14.

(130124766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Crossroads Property Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 56.208.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102135/10.

(130124432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

DB STG Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 173.928.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013102156/10.

(130124160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Ecole de Musique ETUDE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 180, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 23.043.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102178/9.

(130124810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Encore + Bergkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 189.400,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 139.227.

—
Extrait rectificatif de la publication L130119287 déposée le 15 Juillet 2013

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102189/11.

(130123924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

DB STG Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.927.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013102157/10.

(130124258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Detroit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.922.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013102160/15.

(130123899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.997.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102167/11.

(130124767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Encana Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.510.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102187/9.

(130124785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Encana International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 167.422.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102188/9.

(130124814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

East Investment II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: PLN 178.213,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102177/11.

(130124764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

DB STG Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.930.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013102158/10.

(130124260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Europäisches Rohstoffhandelshaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 147.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102197/9.

(130124599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Entremont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 173.089.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013102191/14.

(130124087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

DB STG Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.935.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013102159/10.

(130124259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Do Ing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9225 Diekirch, 10, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 168.040.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102171/10.

(130123937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

DHCT II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.302.379,05.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102163/10.

(130124071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

D2 Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.982.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du
31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013102176/11.

(130123967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Edda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 153.909.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 juillet 2013.

Pour le compte de Edda S.à r.l.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013102179/12.

(130123935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Encore Plus Lux Co Ile de la Jatte II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.550,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 129.644.

Extrait rectificatif de la publication L130116236 déposée le 11 juillet 2013

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102190/11.

(130123923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Dirland Telecom Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102168/10.

(130124688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Dirland Telecom Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102169/10.

(130124729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Cruisopolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 430-434, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 83.853.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2012, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

1) Le mandat d'administrateur et de président est renouvelé pour une durée de 6 ans et se terminera lors l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Aloyse SALES, route de Longwy, 430-434 à L-1940 Luxembourg

2) Les mandats d'administrateurs sont renouvelés pour une durée de 6 ans et se termineront lors l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Madame Léa BOSSELER, route de Longwy, 430-434 à L-1940 Luxembourg

- Monsieur Marc SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

- Monsieur Jos SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

3) Est nommée réviseur d'entreprises la société BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg (ex-Compagnie Fiduciaire, RCSL n° B71178) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bascharage, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102137/21.

(130123806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Erdevel Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 95.044.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle des gérants de la société est désormais située au 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013102194/13.

(130124544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

ENEX Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 135.653.

A noter la démission du mandat d'administrateur avec effet au 5 juillet de Monsieur Ronald Weber.

A note la démission du mandat de commissaire avec effet au 5 juillet de TOP Audit S.A. (anciennement PKF ABAX Audit S.A).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013102219/13.

(130124818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

DHCRE II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102162/10.

(130124699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Claessens Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 175.343.

En date du 17 juillet 2013 l'associé unique a décidé de consentir à la cession de 50% des parts sociales, soit 50 parts sociales, de la Société. Il résulte de cette décision et d'un contrat de cession de parts sociales que la répartition du capital est la suivante:

- 50 parts sociales, soit 50% des parts sociales de la Société, sont détenues par Monsieur Gérald Robert CLAESSENS, gérant de sociétés, né le 4 décembre 1972 à Ixelles (B), demeurant à 12, Warmifontaine, B-6840 Neufchâteau;

- 50 parts sociales, soit 50% des parts sociales de la société, sont détenues par à Monsieur Christian Joseph Léon CLAESSENS, retraité, né le 8 janvier 1947 à ALOST (B), résidant à L-1518 Luxembourg, 3 rue Comte Joseph de Ferraris;

L'Associé unique a décidé de nommer gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Christian Joseph Léon Claessens, pré mentionné, avec effet immédiat

L'Associé unique a décidé que la société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants. Ils peuvent déléguer des pouvoirs à des tiers.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Pour CLAESSENS COMPANY S.à r.l.

Référence de publication: 2013102117/20.

(130124875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Euonymus Alatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.944.

Je présente ma démission comme gérant de votre société.

Luxembourg, le 16 Juillet 2013.

Ivo HEMELRAAD.

I hereby tender my resignation as a manager of your company.

Luxembourg, 16th July 2013.

Ivo HEMELRAAD.

Référence de publication: 2013102195/11.

(130124255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

ORANGE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 41.310.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-eighth day of June.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the limited company (société anonyme) ORANGE (Luxembourg) S.A., in liquidation (the "Company"), with registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, R.C.S. Luxembourg section B number 41 310, incorporated pursuant to a deed of Me Christine DOERNER, notary residing in Bettembourg on July 30th 1992, published in the Mémorial C, number 585 of December 10th, 1992. The Company was put into liquidation by deed of the undersigned notary on the 17th December 2012, published in the Mémorial C, number 810 of 5th April 2013.

The meeting is presided by Mrs Sandra KAISER, corporate manager, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Fanny MEUNIER, corporate administrator, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Annerose GOEBEL, corporate administrator, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

- 1.- Approval of the report of the auditor of the liquidation.
- 2.- Approval of the liquidation accounts and discharge to the Liquidator and to the Auditor of the liquidation.
- 3.- Closing of the liquidation.
- 4.- Decision to keep the corporate records at the registered office for the legal period of five years.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The general meeting resolves to receive and adopt the report of the Auditor of the Liquidation which, after having been signed *in varietur* by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be filed with it.

Second resolution

The general meeting grants full discharge to the Company's Liquidator and to the Auditor of the Liquidation for their duties until this date.

Third resolution

The general meeting resolves to close the liquidation of the Company and to acknowledge that it has ceased to exist.

Fourth resolution

The general meeting resolves to keep the Company's records and registered documents for a period of five years after the liquidation of the Company at the registered office, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,400.-The corporate capital of USD 7,148,319.- is valued at EUR 5,479,150.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORANGE (Luxembourg) S.A. en liquidation (la «Société»), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, R.C.S. Luxembourg section B numéro 41 310, constituée suivant acte reçu par Me Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg en date du 30 juillet 1992, publié au Mémorial C, numéro 585 du 10 décembre 1992. La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 810 du 5 avril 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandra KAISER, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny MEUNIER, corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Annerose GOEBEL, corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte, de même que les procurations, avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du Commissaire-vérificateur à la Liquidation.
- 2.- Approbation des comptes de liquidation et décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur à la Liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Décision de conserver les archives au siège social durant la période légale de cinq ans.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée reçoit et approuve le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation qui, après avoir été signé ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat jusqu'à cette date.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société et confirme que cette dernière a cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

107582

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte sont évalués à la somme de 1.400,- EUR.

Le capital social de 7.148.319,- USD est évalué à 5.479.150,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra KAISER, Fanny MEUNIER, Annerose GOEBEL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 09 juillet 2013. Relation GRE/2013/2714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013106224/119.

(130129270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Next Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 2A, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 90.002.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend dreizehn,

den zweiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg),

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Stephan KRISCHEL, Diplom-Betriebswirt (FH), wohnhaft in D-54317 Kasel, Unterm Eichgraben, 3.

2.- Herr Marcus BINZ, Diplom-Ingenieur (FH), wohnhaft in D-80339 München, Ridlerstrasse, 7,

hier vertreten durch Herrn Stephan KRISCHEL, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 1. Juli 2013, welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung NEXT CONSULTING S.à r.l., mit Sitz in L-6757 Grevenmacher, 2A, rue de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 90002 (NIN 2002 2417 739), gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 22. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1807 vom 21. Dezember 2002.

II.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Stephan KRISCHEL, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Marcus BINZ, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

III.- Dass die Gesellschaft NEXT CONSULTING S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

VI.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

VII.- Der Komparent hinterlegt die Bilanz zum 31. Dezember 2012, sowie eine Bestätigung, dass keine Aktivitäten in der Zeit vom 1. Januar 2013 bis zum 30. Juni 2013 stattgefunden haben.

Diese Dokumente bleiben nachdem sie durch den Komparenten und den amtierenden Notar ne varietur paraphiert worden sind, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

VIII.- Dass die Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, die alleinigen Eigentümer dieser Anteile sind und dass sie nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst haben:

107583

Erster Beschluss

Die Komparenten beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft "NEXT CONSULTING S.à r.l.", mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von den Komparenten gemäß den gesetzlichen Bestimmungen und ihren Anteilen entsprechend übernommen.

Dritter Beschluss

Die Komparenten erteilen den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandats betreffend die Geschäftsführung.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54317 Kasel, Unterm Eichgraben 3.

Weiterhin erklären die Komparenten dass sie keine Forderungen zu stellen haben, weder gegen die Gesellschaft, noch gegeneinander.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die gegenwärtige Urkunde mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. KRISCHEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1364. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 26. Juli 2013.

Référence de publication: 2013106194/63.

(130129754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Martin Reinert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 50.853.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den ersten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MARTIN REINERT S.à r.l., mit Sitz in Op Tomm,2, Zone Industrielle, L-5485 Wormeldange-Haut, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 50853, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 14. April 1995, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 349 des Jahres 1995.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Martin REINERT, Malermeister, berufsansässig in D-66693 Mettlach-Weiten (Deutschland), eröffnet.

Der Vorsitzende ruft zum Schriftführer und die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Maria BERNARDY, Ehefrau von Herrn Martin REINERT, Privatbeamtin, berufsansässig in D-66693 Mettlach-Weiten (Deutschland)

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung Folgendes fest, was von dem instrumentierenden Notar zu Protokoll genommen wird:

I. Dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter sowie die Anzahl ihrer Anteile auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt und ordnungsgemäß von den anwesenden Gesellschaftern, den bevollmächtigten Vertretern sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben, samt den ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Gesellschaftern.

II. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und diese somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann und alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, sodass keine Einladungen erforderlich waren.

III. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes

2. Abänderung von Artikel 2. der Gesellschaftssatzung gemäß Vorschlag des Verwaltungsrats.

107584

Erster Beschluss

Schengen, 1E, route du Vin zu verlegen.

Die Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft nach L-5445

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss beschließt der alleinige Gesellschafter, Artikel 2. der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen.

Der Firmensitz kann durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Innerhalb der Gemeinde Schengen kann die Verlegung des Gesellschaftssitzes durch Beschluss der Geschäftsführung erfolgen "

Kosten

Die Auslagen, Arbeitsaufwand oder Kosten der Gesellschaft für die vorliegende Urkunde belaufen sich auf ungefähr achthundert Euro (800.-EUR).

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg zum oben genannten Datum.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, unterzeichneten dieselben mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: M.REINERT, M.BERNARDY, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 juillet 2013. Relation: LAC/2013/30827. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013106155/52.

(130129021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

NTC-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 105.555.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of NTC-Europe S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 105555, migrated to Luxembourg pursuant to a notarial deed dated 24 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 February 2005, number 112 (hereafter the «Company»). The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 15 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 February 2012, number 525.

The meeting was opened with Ms. Astrid Wagner, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms. Carolyn Prestat, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Stéphanie Weydert, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

- 1) Amendment of the first paragraph of article 9 of the Company's articles of association;
- 2) Acknowledgment and acceptance of the resignation of Mr. Philippe Kneipe as class A director of the Company and Mr. Jacques Marmier as class B director of the Company and discharge in their capacity as directors of the Company;
- 3) Limitation of the term of office of Ms. Marina Vanderverken-Verhulst as class B director of the Company;
- 4) Appointment of Mr. Jean-Marc Ueberecken, Mr. Laurent Schummer and Mr. Bruno Chazard as new class A directors of the Company and of Ms. Saskia Deknock as new class B director of the Company;
- 5) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholders and by the members of the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were informed of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after deliberation, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 9 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 9.** The Corporation shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signature of either two (2) Class B Members or of any one (1) Class A Member and one (1) Class B Member or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.”

Second resolution

The general meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of Mr. Philippe Kneipe as class A director of the Company and Mr. Jacques Marmier as class B director of the Company with immediate effect.

The general meeting further resolves to grant discharge to Mr. Philippe Kneipe and Mr. Jacques Marmier in their capacity as class A director, respectively class B director of the Company for the exercise of their mandate from 1 January 2013 until today.

Third resolution

The general meeting resolves to limit the remaining term of the mandate of Ms. Marina Vanderverken-Verhulst as class B director of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts of the financial year ending on 31 December 2013 to be held in 2014.

Fourth resolution

The general meeting resolves to appoint the following persons as new directors of the Company with immediate effect until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts of the financial year ending on 31 December 2013 to be held in 2014:

- Mr. Bruno Chazard, born in Bezons (France) on 12 June 1976, professionally residing at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A director of the Company;
- Mr. Jean-Marc Ueberecken, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 31 May 1972, professionally residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A director of the Company;
- Mr. Laurent Schummer, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 6 May 1973, professionally residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A director of the Company; and
- Ms. Saskia Deknock, born in Sint-Amansberg (Belgium) on 20 April 1972, professionally residing at 221, rue de Birmingham, 1070 Brussels, Belgium, as class B director of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de juillet,

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire de NTC-Europe S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105555, transférée au Luxembourg suivant acte notarié en date du 24 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 février 2005, numéro 112 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 février 2012, numéro 525.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Astrid Wagner, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, laquelle a désigné comme secrétaire Madame Carolyn Prestat, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur Madame Stéphanie Weydert, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification du premier alinéa de l'article 9 des statuts de la Société;
- 2) Reconnaissance et acceptation de la démission de M. Philippe Kneipe en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société et de M. Jacques Marmier en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société décharge pour l'exercice de leur mandat d'administrateur de la Société;
- 3) Limitation de la durée du mandat de Mme Marina Vanderverken-Verhulst en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société;
- 4) Nomination de M. Jean-Marc Ueberecken, M. Laurent Schummer et M. Bruno Chazard en tant que nouveaux administrateurs de catégorie A de la Société et de Mme Saskia Deknock en tant que nouvel administrateur de catégorie B de la Société;
- 5) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties comparantes, resteront également annexées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir été informés de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 9 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe soit de deux (2) Membres de Classe B, soit d'un (1) Membre de Classe A et d'un (1) Membre de Classe B ou par (ii) la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, dans les limites de cette délégation.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître et d'accepter la démission de Monsieur Philippe Kneipe en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société et de Monsieur Jacques Marmier en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide en outre d'accorder décharge à Monsieur Philippe Kneipe et Monsieur Jacques Marmier pour l'exercice de leur mandat d'administrateur de catégorie A, respectivement de catégorie B pour l'exercice de leur mandat du 1 Janvier 2013 à aujourd'hui.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de limiter la durée restante du mandat de Madame Marina Vanderverken-Verhulst en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée afin d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2013 devant se tenir en 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée afin d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2013 devant se tenir en 2014:

- Monsieur Bruno Chazard, né à Bezons (France) le 12 juin 1976, résidant professionnellement au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société;

- Monsieur Jean-Marc Ueberecken, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 31 mai 1972, résidant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société;

- Monsieur Laurent Schummer, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 6 mai 1973, résidant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société; et

- Madame Saskia Deknock, née à Sint-Amansberg (Belgique) le 20 avril 1972, résidant professionnellement au 221, rue de Birmingham, 1070 Bruxelles, Belgique, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. WAGNER, C. PRESTAT, S. WEYDERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9470. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013106203/158.

(130129281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Ocean Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.933.

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OCEAN GROUP INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 981 du 4 octobre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 107.933.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 2011, publié au Mémorial C numéro 2652 du 2 novembre 2011.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Tina JADIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Refonte complète des statuts en S.A.U.
- 2.- Suppression des catégories d'administrateurs.
- 3.- Démission de tous les administrateurs sauf Monsieur Timur SARDAROV.
- 4.- Divers.

II.- Que sur le vu de l'entièreté du titre au porteur et ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, les CENT MILLE (100.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DIX MILLIONS D'EUROS (€ 10.000.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide une refonte complète des statuts de la société, lesquels auront la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «OCEAN GROUP INTERNATIONAL S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent Euros) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant sous les mêmes conditions que pour les modifications de statuts.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jour du mois de mars à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les catégories d'administrateurs.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions des administrateurs Messieurs Vicente CILETTI (catégorie A), Jean-François CORDEMANS (catégorie A) et Rashid SARDAROV (catégorie B).

Elle leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale confirme le mandat de l'administrateur actuel en fonction, Monsieur Timur SARDAROV, né le 7 août 1982 à Maxaykama (Russie) demeurant au Penthouse B Albert Court, 58 Prince Consort Road, South Kensington, Londres SW7 2BE, lequel sera dès à présent l'administrateur unique de la société

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2019

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société et sont estimés approximativement à EUR 1.200.-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: SCHWEIZER, JADIN, BELLI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/07/2013. Relation: EAC/2013/9748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106215/187.

(130128254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

ICP LUX S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.732.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission de mon mandat d'administrateur de votre société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Jacques Engel.

Référence de publication: 2013102378/11.

(130123896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Centerscape Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102076/10.

(130124016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Primopiso Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 157.942.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

1) J.P. Morgan Private Equity Limited, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF, registered at the Companies Register of Guernsey under number 43107,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, a SICAV-SIF (Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade register under number B. 151450, acting on behalf of its sub-fund J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS -J.P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

3) STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II, LP (formerly known as PARISH CAPITAL EUROPE II LP), a limited partnership established and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 505 5th Avenue, 17 Floor, New York NY 10017, USA and being registered under number SL006895;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

4) MADSEN NOMINEES LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Geneva Place, 2nd Floor, #333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and being registered under number 1467777;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

5) BOVAL SERVICES S.A., a corporation incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at Via General Nicamor A. De Obarrio, 50th Street, Bancomer Plaza, 4th Floor, Panama and being registered under Filing Card 324890, Roll 52545, Image 0019 of the Mercantile Sections of the Public Registry Office of the Republic of Panama;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

6) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., a limited partnership (registered number 1388) acting by its general partner, CPL GP Limited, incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

7) Mr. AHMED HAMDANI, with address at 1 Zetland House, Marloes Road, London W8 5LB, United Kingdom;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

8) Mr. JOSE-MIGUEL ORTI, with address at Chemin de Gilly, 50, 1212 Grand-Lancy, Switzerland;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

9) RBC Trustees (CI) Limited, a limited liability company incorporated in Jersey, having its registered office at La Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1 1PB, as trustee of the Vitol Employee Benefit Trust;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

10) CPL GUERNSEY LIMITED, a limited liability company incorporated in Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF under registered number 52165;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

11) Mr. Marc Bruneau, with address at 10, Rue Angevines, 84310 Morières-Lès-Avignon, France;
here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

12) Mr. Jean Pierre Maier, with address at 278, Avenue de Fabron, 06200 Nice, France;
here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

13) Mr. Claude Torrente, with address at 4, Allée du Pampre, 38 330 St Ismier, France;
here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

14) Mr. Emilio Esteban, with address at c/ Toledo, 172 Madrid 28005, Spain;
here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

15) Mr. Emilio Oñate, with address at c/ Navia, 23 Madrid 28044, Spain;
here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

16) Mr. José Luis Calvo, with address at c/ Suiza, 8 Villalbilla 28810, Spain,
here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

17) Mr. Angel Yagüe, with address at c/ Moreno Carbonero, 1 Azuqueca de Henares 19200, Spain;
here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

18) Mr. José Luis Gabella, with address at Avda. Dinamarca, 33 Villalbilla 28810, Spain;
here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

19) Mr. Pietro Bortoluzzi, with address at Lindenweg 25, D-71120 Grafenau, Germany;
here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

20) Mr. Oto Herrmann, with address at Zbuzkova 175 / 51, 190 00 Praha 9, Vysocany, Czech Republic;
here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document that the Shareholders are the shareholders of the "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg under the name of Primopiso Acquisition S.à r.l., with registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B.157942 and incorporated following a deed of M^e Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on December 13, 2010, published in the Mémorial C number 499, page 23907, on 16 March 2011 (the "Company") and whose articles of association have been amended the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 21 December 2012, published in the Mémorial C number 908 of 17 April 2013.

The Shareholders, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital by an amount of four hundred thirty thousand one hundred and one euro (EUR 430,101.-) so as to raise it from its present amount of four million four hundred twenty six thousand five hundred forty euro (EUR 4,426,540.-) to the amount of four million eight hundred fifty six thousand six hundred forty one euro (EUR 4,856,641.-) by the creation and the issue of twenty eight thousand six hundred forty seven (28,647) Class A Shares, twenty eight thousand six hundred forty seven (28,647) Class B Shares, twenty eight thousand six hundred forty seven (28,647) Class C Shares, twenty eight thousand six hundred forty seven (28,647) Class D Shares, twenty eight thousand six hundred forty seven (28,647) Class E Shares, two hundred eighty six thousand eight hundred fifty eight (286,858) Class F Shares, four (4) Class G Shares and four (4) Class H Shares, to be fully paid up.

2. To subscribe and to accept the subscriptions of the newly issued shares.

3. To amend the first paragraph of article 8.1 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the preceding resolutions.

4. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred thirty thousand one hundred and one euro (EUR 430,101.-) so as to raise it from its present amount of four million four hundred twenty-six thousand five hundred forty euro (EUR 4,426,540.-) to the amount of four million eight hundred fifty-six thousand six hundred forty-one euro (EUR 4,856,641.-) by the creation and the issue of twenty-eight thousand six hundred forty-seven (28,647) Class A Shares, twenty-eight thousand six hundred forty-seven (28,647) Class B Shares, twenty-eight thousand six hundred forty-seven (28,647) Class C Shares, twenty-eight thousand six hundred forty-seven (28,647) Class D Shares, twenty-eight thousand six hundred forty-seven (28,647) Class E Shares, two hundred eighty-six thousand eight hundred fifty-eight (286,858) Class F Shares, four (4) Class G Shares and four (4) Class H Shares.

Subscription - Payment

The Shareholders resolve to accept subscriptions and payments in cash as follows and to allot the new shares to the following subscribers as fully paid shares:

a) J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, prenamed, acting on behalf of its subfund J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS -J. P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	4,693	4,693.-	42,237.-
Class B Shares	4,693	4,693.-	42,237.-
Class C Shares	4,693	4,693.-	42,237.-
Class D Shares	4,693	4,693.-	42,237.-
Class E Shares	4,693	4,693.-	42,237.-
Class F Shares	46,944	46,944.-	/
TOTAL		70,409.-	211,185.-

b) STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II, LP, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	4,100	4,100.-	36,900.-
Class B Shares	4,100	4,100.-	36,900.-
Class C Shares	4,100	4,100.-	36,900.-
Class D Shares	4,100	4,100.-	36,900.-
Class E Shares	4,100	4,100.-	36,900.-
Class F Shares	41,023	41,023.-	/
TOTAL		61,523.-	184,500.-

c) MADSEN NOMINEES LIMITED, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	1,481	1,481.-	13,329.-
Class B Shares	1,481	1,481.-	13,329.-
Class C Shares	1,481	1,481.-	13,329.-
Class D Shares	1,481	1,481.-	13,329.-
Class E Shares	1,481	1,481.-	13,329.-
Class F Shares	14,867	14,867.-	/
TOTAL		22,272.-	66,645.-

d) BOVAL SERVICES S.A., prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	1,018	1,018.-	9,162.-
Class B Shares	1,018	1,018.-	9,162.-
Class C Shares	1,018	1,018.-	9,162.-
Class D Shares	1,018	1,018.-	9,162.-
Class E Shares	1,018	1,018.-	9,162.-
Class F Shares	10,197	10,197.-	/
TOTAL		15,287.-	45,810.-

e) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	1,442	1,442.-	12,978.-
Class B Shares	1,442	1,442.-	12,978.-
Class C Shares	1,442	1,442.-	12,978.-
Class D Shares	1,442	1,442.-	12,978.-
Class E Shares	1,442	1,442.-	12,978.-
Class F Shares	14,459	14,459.-	/
TOTAL		21,669.-	64,890.-

f) Mr. AHMED HAMDANI, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	197	197.-	1,773.-
Class B Shares	197	197.-	1,773.-
Class C Shares	197	197.-	1,773.-
Class D Shares	197	197.-	1,773.-
Class E Shares	197	197.-	1,773.-
Class F Shares	2,022	2,022.-	/
TOTAL		3,007.-	8,865.-

g) Mr. JOSE-MIGUEL ORTI, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	197	197.-	1,773.-
Class B Shares	197	197.-	1,773.-
Class C Shares	197	197.-	1,773.-
Class D Shares	197	197.-	1,773.-
Class E Shares	197	197.-	1,773.-
Class F Shares	2,022	2,022.-	/
TOTAL		3,007.-	8,865.-

h) RBC Trustees (CI) Limited, prenamed, as trustee of the Vitol Employee Benefit Trust, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	197	197.-	1,773.-
Class B Shares	197	197.-	1,773.-
Class C Shares	197	197.-	1,773.-
Class D Shares	197	197.-	1,773.-
Class E Shares	197	197.-	1,773.-
Class F Shares	2,022	2,022.-	/
TOTAL		3,007.-	8,865.-

i) CPL GUERNSEY LIMITED, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	10	10.-	90.-
Class B Shares	10	10.-	90.-
Class C Shares	10	10.-	90.-
Class D Shares	10	10.-	90.-
Class E Shares	10	10.-	90.-
Class F Shares	125	125.-	/
Class G Shares	4	4.-	/
Class H Shares	4	4.-	/
TOTAL		183.-	450.-

j) J.P. Morgan Private Equity Limited, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash allocated to the Company's share capital, together with a share premium as follows:

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	15,312	15,312.-	137,808.-
Class B Shares	15,312	15,312.-	137,808.-
Class C Shares	15,312	15,312.-	137,808.-
Class D Shares	15,312	15,312.-	137,808.-
Class E Shares	15,312	15,312.-	137,808.-
Class F Shares	153,177	153,177.-	/
TOTAL		229,737.-	689,040.-

The amount of one million seven hundred nineteen thousand two hundred sixteen euro (EUR 1,719,216.-) is at the free disposal of the Company and proof was given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders unanimously resolved to amend the first paragraph of article 8.1 of the articles of incorporation of the Company. Such article shall henceforth read as follows:

“ **8.1.** The share capital of the Company is set at four million eight hundred fifty six thousand six hundred forty one euro (EUR 4,856,641.-), represented by three hundred twenty three thousand six hundred thirty five (323,635) Class A Shares, three hundred twenty three thousand six hundred thirty five (323,635) Class B Shares, three hundred twenty three thousand six hundred thirty five (323,635) Class C Shares, three hundred twenty three thousand six hundred thirty five (323,635) Class D Shares, three hundred twenty three thousand six hundred thirty five (323,635) Class E Shares, three million two hundred thirty seven thousand four hundred fifty eight (3,237,458) Class F Shares, one hundred and four (104) Class G Shares, one hundred and four (104) Class H Shares and eight hundred (800) Class I Shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand eight hundred euro (EUR 2,800.-)].

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, vingt-huit juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Ont comparu:

1) J.P. Morgan Private Equity Limited, une société constituée et existant sous les lois de Guernsey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernesey GY1 4BF, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 43107,

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, une SICAV-SIF (Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé) de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 151450, agissant au nom de son compartiment J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS - J.P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND,

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II, LP (anciennement PARISH CAPITAL EUROPE II LP), un limited partnership de droit écossais, ayant son siège social au 505 5th Avenue, 17 Floor, New York NY 10017, USA et immatriculée sous le numéro SL006895;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4) MADSEN NOMINEES LIMITED, une limited company de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Geneva Place, 2nd Floor, #333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée sous le numéro 1467777;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5) BOVAL SERVICES S.A., une société de droit de Panama, ayant son siège social à Via General Nicamor A. De Obarrio, 50th Street, Bancomer Plaza, 4th Floor, Panama et immatriculée sous Filing Card 324890, Roll 52545, Image 0019 des Sections commerciales du Registre Public de la République de Panama;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

6) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., un limited partnership (numéro d'immatriculation 1388) agissant par son general partner, CPL GP Limited, de droit de l'Etat de Guernsey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

7) Monsieur AHMED HAMDANI, avec adresse à 1 Zetland House, Marloes Road, Londres W8 5LB, Royaume-Uni;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

8) Monsieur JOSE-MIGUEL ORTI, avec adresse à Chemin de Gilly, 50, 1212 Grand-Lancy, Suisse;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

9) RBC Trustees (CI) Limited, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat de Guernsey, ayant son siège social à La Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1 1PB, en tant que trustee de Vitol Employee Benefit Trust;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

10) CPL GUERNSEY LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat de Guernsey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF sous le numéro d'immatriculation 52165;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

11) Monsieur Marc Bruneau, avec adresse à 10, Rue Angevines, 84310 Morières-Lès-Avignon, France;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

12) Monsieur Jean Pierre Maier, avec adresse à 278, Avenue de Fabron, 06200 Nice, France;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

13) Monsieur Claude Torrente, avec adresse au 4, Allée du Pampre, 38 330 St Ismier, France;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

14) Monsieur Emilio Esteban, avec adresse à c/ Toledo, 172 Madrid 28005, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

15) Monsieur Emilio Oñate, avec adresse à c/ Navia, 23 Madrid 28044, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une pr procuration donnée sous seing privé.

16) Monsieur José Luis Calvo, avec adresse à c/ Suiza, 8 Villalbilla 28810, Espagne,

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

17) Monsieur Angel Yagüe, avec adresse à c/ Moreno Carbonero, 1 Azuqueca de Henares 19200, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

18) Monsieur José Luis Gabella, avec adresse à Avda. Dinamarca, 33 Villalbilla 28810, Espagne;

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- 19) Monsieur Pietro Bortoluzzi, avec adresse à Lindenweg 25, D-71120 Grafenau, Allemagne;
ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.
- 20) Monsieur Oto Herrmann, avec adresse à Zbuzkova 175 / 51, 190 00 Prague 9, Vysocany, République Tchèque;
ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement. Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les associés de la société à responsabilité limitée, établie au Luxembourg sous la dénomination de Primopiso Acquisition S.à r.l., avec siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 157942 et constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 499, page 23907, du 16 mars 2011 (la "Société") et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 21 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 908 du 17 avril 2013.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent trente mille cent un euros (EUR 430.101,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions quatre cent vingt-six mille cinq cent quarante euros (EUR 4.426.540,-) au montant de quatre millions huit cent cinquante-six mille six cent quarante et un euros (EUR 4.856.641,-) par la création et l'émission de vingt-huit mille six cent quarante-sept (28.647) Parts Sociales de Catégorie A, vingt-huit mille six cent quarante-sept (28.647) Parts Sociales de Catégorie B, vingt-huit mille six cent quarante-sept (28.647) Parts Sociales de Catégorie C, vingt-huit mille six cent quarante-sept (28.647) Parts Sociales de Catégorie D, vingt-huit mille six cent quarante-sept (28.647) Parts Sociales de Catégorie E, deux cent quatre-vingt-six mille huit cent cinquante-huit (286.858) Parts Sociales de Catégorie F, quatre (4) Parts Sociales de Catégorie G et quatre (4) Parts Sociales de Catégorie H, à libérer intégralement.

2. Souscrire et accepter les souscriptions des nouvelles parts sociales émises.

3. Modifier le premier alinéa de l'article 8.1 des statuts de la Société en conséquence des résolutions précédentes.

4. Divers.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent trente mille cent un euros (EUR 430.101,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions quatre cent vingt-six mille cinq cent quarante euros (EUR 4.426.540,-) au montant de quatre millions huit cent cinquante-six mille six cent quarante et un euros (EUR 4.856.641,-) par la création et l'émission de vingt-huit mille six cent quarante-sept (28.647) Parts Sociales de Catégorie A, vingt-huit mille six cent quarante-sept (28.647) Parts Sociales de Catégorie B, vingt-huit mille six cent quarante-sept (28.647) Parts Sociales de Catégorie C, vingt-huit mille six cent quarante-sept (28.647) Parts Sociales de Catégorie D, vingt-huit mille six cent quarante-sept (28.647) Parts Sociales de Catégorie E, deux cent quatre-vingt-six mille huit cent cinquante-huit (286.858) Parts Sociales de Catégorie F, quatre (4) Parts Sociales de Catégorie G et quatre (4) Parts Sociales de Catégorie H, à libérer intégralement.

Souscription - Paiement

Les Associés décident d'accepter les souscriptions et paiements en numéraire comme suit et d'allouer les nouvelles parts sociales aux souscripteurs suivants comme parts sociales intégralement libérées:

a) J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, prénommé, agissant au nom de son compartiment J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS -J. P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital Social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	4.693	4.693	42.237,-
Parts Sociales de Catégorie B	4.693	4.693	42.237,-
Parts Sociales de Catégorie C	4.693	4.693	42.237,-
Parts Sociales de Catégorie D	4.693	4.693	42.237,-
Parts Sociales de Catégorie E	4.693	4.693	42.237,-
Parts Sociales de Catégorie F	46.944	46.944	/
TOTAL		70.409,-	211.185,-

b) STEPSTONE PIONEER CAPITAL EUROPE II, LP, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	4.100,-	4.100,-	36.900,-
Parts Sociales de Catégorie B	4.100,-	4.100,-	36.900,-
Parts Sociales de Catégorie C	4.100,-	4.100,-	36.900,-
Parts Sociales de Catégorie D	4.100,-	4.100,-	36.900,-
Parts Sociales de Catégorie E	4.100,-	4.100,-	36.900,-
Parts Sociales de Catégorie F	41.023,-	41.023,-	/
TOTAL		61.523,-	184.500,-

c) MADSEN NOMINEES LIMITED, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	1.481	1.481,-	13.329,-
Parts Sociales de Catégorie B	1.481	1.481,-	13.329,-
Parts Sociales de Catégorie C	1.481	1.481,-	13.329,-
Parts Sociales de Catégorie D	1.481	1.481,-	13.329,-
Parts Sociales de Catégorie E	1.481	1.481,-	13.329,-
Parts Sociales de Catégorie F	14.867	14.867,-	/
TOTAL		22.272,-	66.645,-

d) BOVAL SERVICES S.A., prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	1.018	1.018,-	9.162,-
Parts Sociales de Catégorie B	1.018	1.018,-	9.162,-
Parts Sociales de Catégorie C	1.018	1.018,-	9.162,-
Parts Sociales de Catégorie D	1.018	1.018,-	9.162,-
Parts Sociales de Catégorie E	1.018	1.018,-	9.162,-
Parts Sociales de Catégorie F	10.197	10.197,-	/
TOTAL		15.287,-	45.810,-

e) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	1.442	1.442,-	12.978,-
Parts Sociales de Catégorie B	1.442	1.442,-	12.978,-
Parts Sociales de Catégorie C	1.442	1.442,-	12.978,-
Parts Sociales de Catégorie D	1.442	1.442,-	12.978,-
Parts Sociales de Catégorie E	1.442	1.442,-	12.978,-
Parts Sociales de Catégorie F	14.459	14.459,-	/
TOTAL		21.669,-	64.890,-

f) Monsieur AHMED HAMDANI, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	197	197,-	1.773,-
Parts Sociales de Catégorie B	197	197,-	1.773,-
Parts Sociales de Catégorie C	197	197,-	1.773,-
Parts Sociales de Catégorie D	197	197,-	1.773,-
Parts Sociales de Catégorie E	197	197,-	3.312,-
Parts Sociales de Catégorie F	2.022	2.022,-	/
TOTAL		3.007,-	8.865,-

g) Monsieur JOSE-MIGUEL ORTI, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	197	197,-	1.773,-
Parts Sociales de Catégorie B	197	197,-	1.773,-
Parts Sociales de Catégorie C	197	197,-	1.773,-
Parts Sociales de Catégorie D	197	197,-	1.773,-
Parts Sociales de Catégorie E	197	197,-	1.773,-
Parts Sociales de Catégorie F	2.022	2.022,-	/
TOTAL		3.007,-	8.865,-

h) RBC Trustees (CI) Limited, prénommé, en tant que trustee de Vitol Employee Benefit Trust, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Capital social (EUR)	Prime d'Emission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	197	197,-	1.773,-
Parts Sociales de Catégorie B	197	197,-	1.773,-
Parts Sociales de Catégorie C	197	197,-	1.773,-
Parts Sociales de Catégorie D	197	197,-	1.773,-
Parts Sociales de Catégorie E	197	197,-	1.773,-
Parts Sociales de Catégorie F	2.022	2.022,-	/
TOTAL		3.007,-	8.865,-

i) CPL GUERNSEY LIMITED, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Type de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	10	10,-	90,-
Parts Sociales de Catégorie B	10	10,-	90,-
Parts Sociales de Catégorie C	10	10,-	90,-
Parts Sociales de Catégorie D	10	10,-	90,-
Parts Sociales de Catégorie E	10	10,-	90,-
Parts Sociales de Catégorie F	125	125,-	/
Parts Sociales de Catégorie G	4	4,-	/
Parts Sociales de Catégorie H	4	4,-	/
TOTAL		183,-	450,-

j) J.P. Morgan Private Equity Limited, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, et de payer intégralement par un apport en numéraire alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission, comme suit:

Catégorie de Parts Sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	15.312	15.312,-	137.808,-
Parts Sociales de Catégorie B	15.312	15.312,-	137.808,-
Parts Sociales de Catégorie C	15.312	15.312,-	137.808,-
Parts Sociales de Catégorie D	15.312	15.312,-	137.808,-
Parts Sociales de Catégorie E	15.312	15.312,-	137.808,-
Parts Sociales de Catégorie F	153.177	153.177,-	/
TOTAL		229.737,-	689.040,-

La somme de un million sept cent dix-neuf mille deux cent seize euros (EUR 1.719.216,-) se trouve à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés ont unanimement décidé de modifier le premier alinéa de l'article 8.1 de statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **8.1.** Le capital de la Société est fixé à quatre millions huit cent cinquante-six mille six cent quarante et un euros (EUR 4.856.641,-), représenté par trois cent vingt-trois mille six cent trente-cinq (323.635) Parts Sociales de Catégorie A, trois cent vingt-trois mille six cent trente-cinq (323.635) Parts Sociales de Catégorie B, trois cent vingt-trois mille six cent trente-cinq (323.635) Parts Sociales de Catégorie C, trois cent vingt-trois mille six cent trente-cinq (323.635) Parts Sociales de Catégorie D, trois cent vingt-trois mille six cent trente-cinq (323.635) Parts Sociales de Catégorie E, trois millions deux cent trente-sept mille quatre cent cinquante-huit (3.237.458) Parts Sociales de Catégorie F, cent quatre (104) Parts Sociales de Catégorie G, cent quatre (104) Parts Sociales de Catégorie H et huit cents (800) Parts Sociales de Catégorie I, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital sont estimés à deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. OUHIBI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106246/521.

(130128172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Otrada, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3384 Noertzange, 30, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 153.553.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Natalya OTRADINA, économiste, née à Sevastopol (Ukraine), le 31 mars 1976, demeurant à L-3860 Schiffflange, 14 rue de Noertzange.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 juin 2010, a été constituée une société à responsabilité limitée

OTRADA

établie et ayant son siège social à L-3384 Noertzange, 30 rue de Schiffflange, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B153.553, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 16 juillet 2010, numéro 1465, page 70.308,

dont le capital social s'élève à la somme de douze mille cinq cents (12.500.-) euros, divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constitue en assemblée générale, et, renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, la partie comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, déclare et décide expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. La partie soussignée, associé unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de ladite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. La partie soussignée donne décharge expresse au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-3384 Noertzange, 30 rue de Schiffflange.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Déclarations générales

Les parties déclarent que le notaire instrumentant leur a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elles ont persisté à procéder par le présent acte et ont déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Pétange, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: N. OTRADINA, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9501. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106229/55.

(130129406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Weather Capital Special Purpose 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 125.495.

—
In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of June,
Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Weather Capital Special Purpose 1 S.A., a public company limited by shares (société anonyme), with registered office at 2, Place de France, L-1538 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies under number B 125.495 (the Company).

The Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on March 22, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 620 dated April 17, 2007. The Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Léonie Grethenr, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 23, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1234 dated May 16, 2012.

The Meeting is chaired by Siobhân McCarthy, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Aurélien Le Ret, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Florian Osman, lawyer, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list. Such list signed *in varietur* by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notice;

2. Amendment to the object clause of the Company and subsequent amendment to the fifth paragraph of article 3 of the Articles so that article 3 shall read as follows:

" **Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, whether convertible into shares or not, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, facilities, cash pooling arrangements, money, deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's affiliates or to undertakings which are part of the same group of companies to which the Company belongs.

In general the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license."

3. Introduction of the United States dollar (USD) as the official and accounting currency of the Company, such change to have effect from an accounting perspective from the first (1st) of January 2013;

4. (i) Conversion of the currency of the subscribed share capital and the authorised share capital of the Company from euro (EUR) to United States Dollar (USD) at the exchange rate published by the European Central Bank on 02 January 2013 (ii) setting of the par value of the shares of the Company at one hundred United States Dollars (USD 100) each and (iii) determination of the number of shares after conversion;

5. Subsequent amendment to article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the above changes;

6. Removal of the distinction between class A and class B directors and redesignation of the current class A directors and class B directors as directors without reference to any separate classes;

7. Amendment to the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company in the register of shares of the Company; and

8. Miscellaneous.

IV.- The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices in respect of the Meeting and to confirm that the shareholder (s) of the Company were aware of the contents of the Agenda and the wording of the proposed resolutions including the proposed amendments to the articles of association of the Company and to confirm that the Meeting was duly convened and organised.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the object clause of the Company and to subsequently amend the fifth paragraph of article 3 of the Articles so that article 3 shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, whether convertible into shares or not, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, facilities, cash pooling arrangements, money, deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's affiliates or to undertakings which are part of the same group of companies to which the Company belongs.

In general the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license."

Third resolution

The Meeting resolves to introduce the United States dollar (USD) currency as the official and accounting currency of the Company such change to have effect from an accounting perspective from the first (1st) of January 2013.

Fourth resolution

The Meeting resolves to convert the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to United States Dollars (USD) in accordance with the exchange rate published by the European Central Bank on 02 January 2013, according to which EUR 1 = USD 1.3262 (the Exchange Rate). As a result of the conversion, the subscribed share capital now amounts to eight hundred ninety one million nine hundred sixty four thousand four hundred United States Dollars (USD 891,964,400) it being understood that an amount of fifty five United States Dollars and ninety two cents (USD 55.92) is allocated to the share premium account of the Company.

The Meeting resolves to set the nominal value of the shares at one hundred United States Dollars (USD 100) each and confirms that the share capital is now represented by eight million nine hundred nineteen thousand six hundred forty four (8,919,644) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each.

The Meeting further resolves to convert the amount of the authorised share capital into United States Dollars by using the Exchange Rate so that the authorised share capital amounts to one billion nine hundred eighty nine million three hundred thousand United States Dollars (USD 1,989,300,000) to be divided into nineteen million eight hundred ninety three thousand (19,893,000) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each.

The Meeting also resolves to convert all accounts in the books of the Company from euro to United States Dollar using the above mentioned exchange rate with effect from the first (1st) of January 2013 and resolves to authorize and empower any director of the Company, acting individually on behalf of the Company, to proceed with the registration of the conversion of all accounts in the books of the Company from euro to United States Dollar.

Fifth resolution

As a result of the above conversion, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at eight hundred ninety one million nine hundred sixty four thousand four hundred United States Dollars (USD 891,964,400) divided into eight million nine hundred nineteen thousand six hundred forty four (8,919,644) registered shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each.

The authorised share capital is set at one billion nine hundred eighty nine million three hundred thousand United States Dollars (USD 1,989,300,000) to be divided into nineteen million eight hundred ninety three thousand (19,893,000) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each each with the same rights attached as the existing shares.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of this delegation of powers or the renewal of such delegation in the Luxembourg Official Gazette, Memorial C, to increase once or several times the subscribed share capital and issue new shares within the limits of the authorised share capital. The Director, or as the case may be, the Board of Directors may determine the terms and conditions of such increase of the subscribed share capital and issue of new shares, more specifically in respect of (i) when new shares are to be issued, (ii) the amount of the new shares to be issued, (iii) the subscription and payment of the new shares, (iv) whether the new shares are to be issued and subscribed with or without an issue premium and whether the new shares are to be paid in cash or in kind. When issuing new shares under their above mentioned powers, the Director or, as the case may be, the Board of Directors is also expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to the then existing shareholder(s).

After each increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended to reflect such an increase.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the new shares issued under their above mentioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the increase of the Company's share capital.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Sixth resolution

The Meeting resolves to remove the distinction between class A and class B directors and to redesignate the current class A directors and class B directors as directors without reference to any classes of directors.

As a result of the above change, the board of directors is now composed of:

- David Catala, director;
- Douwe Terpstra, director;
- Arnold Salverda, director;
- Riccardo Marsili, director; and
- Albert Hollema, director.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company in the register of shares of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1.300,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the Bureau of the Meeting signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Weather Capital Special Purpose 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe 2, Place de France, L-1538 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.495 (la Société).

La Société a été constituée par acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 620 du 17 avril 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1234 du 16 mai 2012.

L'Assemblée est présidée par Siobhân McCarthy, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le Président a nommé Aurélien Le Ret, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée a choisi Florian Osman, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg comme scrutateur.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'actionnaire représenté et le nombre d'actions de la Société qu'il détient sont mentionnés sur la liste de présence. Cette liste de présence signée ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte;

II. il ressort de la liste de présence que la totalité du capital social de la Société est représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour dont les participants ont été informés au préalable;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente du cinquième paragraphe de l'article 3 des Statuts de sorte que l'article 3 aura la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, convertibles ou non en actions, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, actions, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, crédits, gestion commune de trésorerie, fonds, dépôts et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés auquel appartient la Société.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.»

3. Introduction du dollar américain (USD) comme devise officielle et comptable de la Société, cette modification entrant en vigueur d'un point de vue comptable à compter du premier (1^{er}) janvier 2013;

4. (i) Conversion de la devise du capital social souscrit et du capital autorisé de la Société de l'euro (EUR) en dollar américain (USD) au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 2 janvier 2013 et (ii) fixation de la valeur

nominale des actions de la Société à cent dollars américains (USD 100) chacune et (iii) détermination du nombre d'actions après conversion;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

6. Suppression de la distinction entre les administrateurs de catégorie A et de catégorie B et requalification des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B en administrateurs sans référence à une catégorie;

7. Modification du registre des actions de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société dans le registre des actions de la Société;

8. Divers.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation pour cette Assemblée et de confirmer que les actionnaires de la Société étaient conscients de la teneur de l'Ordre du Jour et la formulation des résolutions proposées comprenant les modifications proposées aux statuts de la Société et de confirmer que l'Assemblée a été dûment convoquée et formée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et modification subséquente du cinquième paragraphe de l'article 3 des Statuts de sorte que l'article 3 aura la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, convertibles ou non en actions, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, actions, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, crédits, gestion commune de trésorerie, fonds, dépôts et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés auquel appartient la Société.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'introduire le dollar américain (USD) comme devise officielle et comptable de la Société; cette modification entrant en vigueur d'un point de vue comptable au premier (1^{er}) janvier 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise du capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollar américain (USD) conformément au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 2 janvier 2013 selon lequel EUR 1 = 1.3262 (le Taux de Change).

En conséquence de la conversion, le capital social souscrit s'élève à présent à huit cent quatre-vingt-onze millions neuf cent soixante-quatre mille quatre cents dollars américains (USD 891.964.400), étant entendu qu'un montant de cinquante-cinq dollars américains et quatre-vingt-douze cents (USD 55,92) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à cent dollars américains (USD 100) chacune et confirme que le capital social est désormais représenté par huit millions neuf cent dix-neuf mille six cent quarante-quatre (8.919.644) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

L'Assemblée décide également de convertir le montant du capital autorisé en dollar américain en utilisant le Taux de Change de sorte que le capital autorisé s'élève à un milliard neuf cent quatre-vingt-neuf millions trois cent mille dollars américains (USD 1.989.300.000) divisé en dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-treize mille (19.893.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

L'Assemblée décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro en dollar américain en utilisant le taux de change mentionné ci-dessus avec effet au premier (1^{er}) janvier 2013 et décide d'autoriser et donner pouvoir à tout administrateur de la Société, agissant individuellement pour le compte de la Société, de procéder à l'enregistrement de la conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro en dollar américain.

Cinquième résolution

En conséquence de la conversion ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent quatre-vingt-onze millions neuf cent soixante-quatre mille quatre cents dollars américains (USD 891.964.400) divisé en huit millions neuf cent dix-neuf mille six cent quarante-quatre (8.919.644) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un milliard neuf cent quatre-vingt-neuf millions trois cent mille dollars américains (USD 1.989.300.000), divisé en dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-treize mille (19.893.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune, chacune avec les mêmes droits que les actions existantes.

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant le cinquième anniversaire de la date de la publication des statuts au Mémorial, Recueil Spécial, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé. De telles réalisations d'augmentation du capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le Conseil d'Administration, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des actions autorisées, à souscrire et à émettre tel que par exemple: à déterminer le temps et le montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, de déterminer si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, de déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le Conseil d'Administration est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Chaque fois que l'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter les présents statuts à la modification intervenue en même temps.

L'Administrateur, ou le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la distinction entre les administrateurs de catégorie A et de catégorie B et de requalifier les administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B en administrateurs sans référence à une catégorie.

En conséquence de ce changement, le conseil d'administration se compose désormais de:

- David Catala, administrateur;
- Douwe Terpstra, administrateur;
- Arnold Salverda, administrateur;
- Riccardo Marsili, administrateur; et
- Albert Hollema, administrateur.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, à la conversion de la devise du capital social dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le Bureau de l'Assemblée a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: McCarthy, Le Ret, Osman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013106474/347.

(130128278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Amicale Pompjeeën Konstem-Holztem a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9831 Consthum, 2A, rue Kémel.

R.C.S. Luxembourg F 9.638.

—
STATUTEN

1. Name der Vereinigung.

1.1 Die Vereinigung trägt den Namen: „Amicale Pompjeeën Konstem-Holztem a.s.b.l.“.

Sie ist eine Vereinigung ohne Gewinnzwecke gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928 und 4. März 1994 (Memorial A 1994, p. 300).

2. Sitz.

2.1 Die Vereinigung hat ihren Sitz im „aale Pompjeeesbau“.

Anschrift:

Amicale Pompjeeën Konstem-Holztem a.s.b.l.

2A, rue Kémel

L-9831 Consthum

3. Dauer.

3.1 Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

4. Sinn und Zweck.

4.1 Der Verein hat zum Zweck, feuerwehr- und kulturelle Veranstaltungen zu organisieren und auszutragen.

5. Mitgliedschaft.

5.1 Alle Mitglieder des früheren „Corps fräiwelleg Pompjeeën Consthum-Holzthum“ werden automatisch Mitglied der „Amicale Pompjeeën Konstem-Holztem“.

5.2 Mitglied kann jede physische oder moralische Person werden ab dem Alter von 16 Jahren, wenn sie mindestens während einem Jahr Dienst im CIPHO (Centre d'Intervention Parc Hosingen) verrichtet hat und ihren aktuellen Wohnsitz in den Ortschaften Consthum oder Holzthum hat.

5.3 Jede Aufnahme geschieht durch den Vorstand.

5.4 Alle Mitglieder haben die gleichen Rechte.

5.5 Ehrentitel können an Mitglieder vergeben werden, welche sich durch besonderen Einsatz oder ihre besondere Unterstützung für den Verein verdient gemacht haben.

5.6 Die Mitgliedschaft endet durch Austritt oder mit dem Tode des Mitglieds.

6. Ausschluss eines Mitgliedes.

6.1 Hat ein Mitglied sich schädigend gegenüber dem Verein benommen oder war ein Mitglied über eine lange Periode (z.B. 1 Jahr) ohne Entschuldigung inaktiv, kann der Vorstand in der Generalversammlung den Ausschluss des Mitgliedes vorschlagen. Der Ausschluss tritt in Kraft, falls 3/4 der in der Generalversammlung anwesenden Mitglieder dies befürworten. Das ausgeschlossene Mitglied hat unverzüglich alle Gegenstände, welche der Vereinigung gehören abzugeben.

6.2 Bei nicht bezahlen des Jahresbeitrages.

7. Pflichten und Rechte der Mitglieder.

7.1 Alle Mitglieder haben die Pflicht, bei Aktivitäten der Vereinigung tatkräftig mitzuwirken und das gute Gedeihen des Vereins zu unterstützen.

7.2 Jedes Mitglied ist stimmberechtigt.

8. Leitung des Vereins.

8.1 Die Leitung des Vereins geschieht durch den Vorstand, an dessen Spitze der Präsident steht.

8.2 Die Mitglieder des Vorstandes sind ausschließlich aktive Mitglieder, welche das 18. Lebensjahr vollendet haben. Es gibt keine Altersbegrenzung.

8.3 Der Vorstand setzt sich zusammen aus folgenden Posten:

- Präsident
- Vizepräsident - Sekretär
- Kassierer
- Beisitzender.

8.4 Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Kassierer und Beisitzender werden in verschränkter Reihenfolge auf die Dauer von 4 Jahren von der Versammlung in geheimer Wahl ermittelt.

Erste Austrittserie: Präsident und Kassierer

Zweite Austrittserie: Vizepräsident und Sekretär und Beisitzender.

8.5 Bei eventueller Stimmgleichheit zählt die Stimme des Präsidenten doppelt.

8.6 Die Vorstandsmitgliedschaft endet durch freiwilligen Austritt, Ausschluss oder Tod.

8.7 Die Aufgaben des Vorstandes sind:

- a. Die Geschäftsführung des Vereines.
- b. Die provisorische Aufnahme resp. der provisorische Ausschluss von Mitgliedern.
- c. Die Vorbereitung und Einberufung der Generalversammlung und die Festsetzung der Tagesordnung.
- d. Die Ausarbeitung von internen Verordnungen.

8.8 Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn die Hälfte der Mitglieder anwesend ist. Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit wird der betreffende Tagesordnungspunkt auf die nächste Sitzung vertagt. Sollte es dann nochmals zur Stimmgleichheit kommen, entscheidet die Stimme des Präsidenten.

8.9 Die Aufgaben des Präsidenten:

- a. Die Leitung der Vorstandssitzungen und der Generalversammlung.
- b. Die Beurkundung mit dem Sekretär, der Sitzungsberichte, Korrespondenz und allen wichtigen Schriftstücken.
- c. Die Vertretung des Vereins bei zivilen und öffentlichen Anlässen.

8.10 Die Aufgaben des Vizepräsidenten:

Er unterstützt den Präsidenten bei der Ausführung seiner Mission und ersetzt ihn im Abwesenheits in seinen Aufgabengebieten.

8.11 Aufgabe des Beisitzenden:

Er hat eine beratende Funktion, und vertritt die Interessen der Mitglieder des Vereins.

9. Sekretariat.

9.1 Aufgaben des Sekretärs:

- a. Erledigen der anfallenden schriftlichen Arbeiten, Korrespondenz, Einberufung der Generalversammlung, Vorstandssitzungen, Ausgängen, Veranstaltungen und Versammlungen.
- b. Führen des Mitgliederverzeichnisses.
- c. Verfassen aller Berichte über Vorstandssitzungen, Generalversammlungen und andere Sitzungen.

10. Kassenwesen.

10.1 Aufgaben des Kassierers:

- a. Er führt ordnungsgemäß Buch über Einnahmen und Ausgaben. Er tätigt die anfallenden Ausgaben. Besondere Ausgaben müssen vom Vorstand genehmigt sein.
- b. Er verwaltet die Finanzen des Vereins. Der Kassierer und der Präsident sind einzeln bevollmächtigt Geld von den Konten des Vereins abzuheben.
- c. Alle Ausgaben müssen ordnungsgemäß belegt sein. Kassen und Buchführung sind jährlich, nach dem Ablauf des Geschäftsjahres, abzuschließen und von 2 Kassenrevisoren auf ihre Richtigkeit zu prüfen und abzuzeichnen. Nach erfolgter Prüfung berichten die Kassenrevisoren der Generalversammlung.
- d. Der Kassierer erhält Entlastung durch die Generalversammlung.
- e. Er hält Kassen- und Kontenbuch dem Vorstand jederzeit zur Einsicht zur Verfügung.

11. Finanzmittel.

11.1 Die Finanzmittel bestehen aus:

- a. Alle ehemaligen Gelder des „Corps fräiwelleg Pompjeeën Consthum-Holztum“.
- b. Jahresbeitrag der Mitglieder.

- c. Anteiligen Beiträgen der Ehrenmitglieder des CIPHO.
- d. Spenden.
- e. Etwaigen staatliche und kommunale Subsidien.
- f. Sonstige Einnahmen.

12. Fahnen.

12.1 Der Verein übernimmt die Fahnen des „Corps fräiwelleg Pompjeeën Consthum-Holztum“ und führt sie zu gegebenen Anlässen aus.

13. Generalversammlung.

13.1 Die Generalversammlung muss mindestens einmal jährlich vom Vorstand mit 10 Tagen Frist und Bekanntgabe der Tagesordnung schriftlich einberufen werden. Sie soll im ersten Trimester des neuen Jahres stattfinden.

13.2 Sie wird vom Präsidenten geleitet.

13.3 Sie ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der Mitglieder anwesend ist. Jedes Mitglied verfügt über nur eine Stimme. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit gefasst, sofern die Satzung es nicht anders bestimmt. Stimmengleichheit bedeutet Ablehnung.

13.4 Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben:

- a. Die geheime Wahl der Vorstandsmitglieder und der zwei Rechnungsprüfer.
- b. Die Annahme oder Ablehnung der Tätigkeits-, Kassen- und Kassenprüfberichte.
- c. Die Entlastung des Kassierers.
- d. Die Beratung und Beschlussfassung über eingebrachte Anträge.
- e. Die Abänderung der Vereinsstatuten, die laut Gesetz mit einer 2/3 Stimmenmehrheit, wenn 2/3 der Mitglieder anwesend sind.
- f. Die Beratung und Entscheidung über sonstige wichtige Angelegenheiten innerhalb des Vereines, die der Vorstand nicht verabschieden kann oder will.
- g. Festlegung des Jahresbeitrages.
- h. Ernennung zweier Kassenrevisoren.
- i. Die Auflösung des Vereines.

14. Auflösung des Vereins.

14.1 Der Verein kann nur aufgelöst werden, wenn in einer eigens zu diesem Zweck einberufenen Generalversammlung, in der 2/3 der Gesamtzahl der Mitglieder anwesend sein muss, den Beschluss zur Auflösung mit 2/3 Stimmenmehrheit fasst, oder wenn die Zahl der aktiven Mitglieder soweit abgesunken ist, dass der Verein außerstande ist, die von ihm eingegangenen Verpflichtungen zu erfüllen.

14.2 Im Falle der Auflösung wird das Vermögen an die Kasse des CIPHO überwiesen.

Consthum, den 26/01/2013.

angenommen durch die Gründungsmitglieder

Bettendorf Frank / Bettendorf Jules / Bettendorf Nadine / Degrand Joseph / Kiggen Daniel / Kiggen Fritz / Kiggen Patrick / Kiggen Serge / Kirsch Isabelle / Kirsch Nico / Lutgen Gérard / Lutgen Jean-Paul / Martins André / Moris Pascal / Nosbusch Alain / Santo Delgado Domingo / Thilgen Frank / Faber Johny / Faber Steve / Leonardy Raymond / Schinker Armand / Schinker Jeannot / SCHMITGEN Armand / Thewes Josy / Wagner Jim / Birchen Erny / Kaiser Jules / Lutgen Nic / Lutgen Willy / Moris Arsène / NEY Catherine / Schmit-Nilles Pierre / Thiellen Aloyse / Wagener Johny

Référence de publication: 2013106513/136.

(130129339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Anglo Operations (International) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 68.630.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of June,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

A.R.H. Limited S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 16.080, (hereafter the "ARH" or the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 27 June 2013;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Anglo Operations (International) Limited (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 68.630 incorporated as à société anonyme pursuant to a notarial deed dated February 18, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 355 of May 19, 1999.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated December 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 907 of April 6, 2012.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two US dollars (USD 2.-) so as to raise it from its current amount of forty-one million six hundred and twelve thousand five hundred and twenty US Dollars (USD 41,612,520.-) to forty-one million six hundred and twelve thousand five hundred and twenty-two US Dollars (USD 41,612,522.-) through the issue of one (1) new share with a par value of two US Dollars (USD 2).

The one (1) new share is subscribed by ARH, prenamed, represented as stated above, for a total consideration of four million US dollars (USD 4,000,000.-) out of which two US Dollars (USD 2.-) are allocated to the share capital of the Company and the remaining amount i.e. three million, nine hundred and ninety-nine thousand, nine hundred and ninety-eight US dollars (USD 3,999,998.-) to the share premium account.

The subscribed new share is fully paid up in cash by ARH, prenamed, so that the aggregate amount of four million US dollars (USD 4,000,000.-) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **6.1.** The Company's issued capital is set at forty-one million, six hundred and twelve thousand, five hundred and twenty-two US Dollars (USD 41,612,522.-), represented by twenty million, eight hundred and six thousand, two hundred and sixty-one (20,806,261) corporate units with a par value of two United States dollars (USD 2.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Whereof this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu

A.R.H. Limited (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 16.080 (ci-après «ARH» ou «l'Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul et unique associé de Anglo Operations (International) Limited (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 68.630, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte notarié en date du 18 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 355 du 19 mai 1999.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 907 du 6 avril 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux US dollars (USD 2,-) pour le porter de son montant actuel de quarante et un millions six cent douze mille cinq cent vingt US dollars (USD 41.612.520,-) à quarante et un millions six cent douze mille cinq cent vingt-deux US dollars (USD 41.612.522,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de deux US dollars (USD 2,-).

La nouvelle part sociale est souscrite par ARH, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de quatre millions d'US dollars (USD 4.000.000,-), dont deux US dollars (USD 2,-) sont affectés au capital social de la Société et le solde, soit trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit US dollars (USD 3.999.998,-) sont affectés au compte de prime d'émission.

La nouvelle part sociale ainsi souscrite est intégralement libérée en numéraire par ARH, prénommée, de sorte que le montant total quatre millions d'US dollars (USD 4.000.000,-) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.** La Société a un capital émis de quarante et un millions six cent douze mille cinq cent vingt-deux US dollars (USD 41.612.522,-) représenté par vingt millions huit cent six mille deux cent soixante et une (20.806.261) parts sociales d'une valeur nominale de deux US dollars (USD 2,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2013. REM/2013/1178. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106563/99.

(130129613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

APML, Association des Professionnels Musulmans du Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 11, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg F 9.640.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

Président

DABO Almamy

Auditeur Interne

1 rue du Stade, 54400 Cosnes-et-romain, France

Nationalité française

Secrétaire général

BRUPPACHER Michael

Consolidation Manager

11, rue des champs, L-1323 Luxembourg

Nationalité française

Trésorier

AIT HAMOU Rida

Auditeur Externe

24 rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg

Nationalité française

Vice-Trésorier

ARBEL Yassine

Auditeur Externe

102 rue Schetzel, L-2518 Luxembourg

Nationalité française

Membre

AHMEDI Salaheddine

Auditeur Externe

32 rue Michel Rodange, L- 2430 Luxembourg

Nationalité française

Membre

KHERROUBI Jamal Eddine

Auditeur Externe

8 rue de Luxembourg, L-8140 Bridel

Nationalité française

Membre

KHOUALDIA Oualid

Business Analyst

28 rue Antoine Meyer, L-2153 Luxembourg

Nationalité française

Membre

KONTA Walid Membre

Consultant Externe

1 rue d'Eich, L-1461 Luxembourg

Nationalité française

Membre

TRIFI Nejib

Auditeur Externe

24 rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg

Nationalité française

Membre

TRIFI Heikel

Etudiant

24 rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg

Nationalité française

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination: Association des Professionnels Musulmans du Luxembourg, en abréviation «APML» et a son siège dans la commune de Luxembourg.

Art. 2. L'association a pour objet:

- promouvoir le développement spirituel des professionnels musulmans au Grand-Duché du Luxembourg à travers des rencontres mensuelles, ainsi que des activités collectives d'ordre spirituel
- promouvoir une éthique d'inspiration musulmane dans la pratique de toute activité professionnelle à travers des publications écrites, des conférences et des supports audio-visuels
- contribuer à des actions sociales de solidarité et d'aide en faveur des plus démunis, des personnes âgées ou des handicapés
- nouer des partenariats constructifs avec d'autres associations de la société civile luxembourgeoise.

- offrir aux membres de l'association et aux non-membres également des sessions de développement personnel au travers de formations et de séminaires afin de favoriser l'évolution constructive de leur carrière professionnelle et de leur vie en général (professionnelle et spirituelle)

- publier des articles en ligne (via le site internet de l'association) qui favorisent et promeuvent le développement personnel de tout un chacun.

- favoriser l'esprit de coopération et d'assistance à toute initiative entrepreneuriale qui serait recommandée par un ou plusieurs membres de l'association

- mettre en contact les initiatives et les personnes qui auraient des intérêts en commun ou des compétences complémentaires afin de mettre en place des projets d'entreprises ou des projets sociaux et humanitaires.

L'association peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

Art. 3. L'association a son siège social au 11, rue des champs, L-1323 Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre II. Exercice social

Art. 5. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 6. L'exercice social se termine au 30 Juin de chaque année.

Titre III. Membres

Art. 6. L'association se compose de membres actifs. Peuvent devenir membres actifs toutes les personnes physiques qui sont disposées à adhérer aux buts poursuivis par l'association et en favoriser la réalisation, et qui payent la cotisation mensuelle.

Toute personne physique désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite ou verbale au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après notification écrite ou verbale au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre qui, après mise en demeure par email, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 8. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association, en cas d'infraction grave aux présents statuts, et en cas de manquements importants à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les membres actifs, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 10. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 30 Juin.

Art. 11. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire siègera au courant du mois de Septembre de chaque année. La convocation se fait au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale à tous les membres actifs de l'association, moyennant simple lettre missive ou email devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 14. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et du règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et du réviseur de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- affiliation à toutes organisations nationales ou internationales
- dissolution et liquidation de l'association.

Titre V. Modification des statuts

Art. 15. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu' à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 16. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre, email ou via le site internet de l'association

Titre VI. Administration

Art. 17. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins, élu pour une durée de quatre années à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 18. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de la majorité simple de ses membres ou à la demande de son président et ne peut valablement délibérer que si la moitié plus un de ses membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou email.

Art. 19. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives de l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 20. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers.

Art. 21. Il représente l'association dans les relations avec les tiers.

L'association agit de plein droit par le Conseil d'administration. Il peut accorder à l'un ou plusieurs de ses membres le pouvoir de représenter l'association.

Titre VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 22. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} Juillet de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 30 Juin et soumis à l'assemblée générale pour approbation.

Titre VIII. Contributions et Cotisations

Art. 23. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 24. La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre IX. Dissolution et Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution ou liquidation de l'association, les biens seront affectés à une association choisie par le conseil d'administration préalablement à la dissolution ou la liquidation effective.

Art. 26. Les ressources de l'association comprennent notamment: les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

Titre X. Dispositions finales

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé au règlement interne en vigueur, rédigé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale.

Fait à Luxembourg, le 25 Juillet 2013.

AHMEDI Salaheddine / KHERROUBI Jamal Eddine / AIT HAMOU Rida / KHOUALDIA Oualid / ARBEL Yassine / KONTA Walid / BRUPPACHER Michael / TRIFI Nejib / DABO Almamy / TRIFI Heikel

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2013106569/189.

(130130005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Neuflize OBC Cinema Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.566.

Les comptes annuels de 2012 ont été clôturés au 31 Décembre 2012 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/07/2013.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2013102578/12.

(130124159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

CP Machinery Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.610.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 169.537.

Extrait du Contrat de Vente signé le 16 may 2013 entre CPEChina Fund, L.P. et Sany International Development Limited

Il est à noter que suite au Contrat de Vente mentionné ci-dessus, CPEChina Fund. LP. a vendu 3,610,000 parts détenues dans la Société avec effet au 19 juin 2013 à Sany International Development Limited, ayant son siège social au Room 1001,10/F Landmark North, Lung Sum Avenue Sheung Shui, NT, Hong Kong et enregistrée au Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 38264325-000-06-12-2.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Ghing Nar Cindy Chan / Jan Willem Overheul

Manager Class A / Manager Class B

Référence de publication: 2013102134/16.

(130123819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

HEDF II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexie Arnould.

Référence de publication: 2013102349/10.

(130124690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.
